

**COMITÉ CONSULTATIF
DE LA LÉGISLATION
ET DE LA RÉGLEMENTATION
FINANCIÈRES**

AVIS N° 2019-28

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le code monétaire et financier, notamment son article L. 614-2, L. 746-4, L. 756-4 et L.766-4 ;

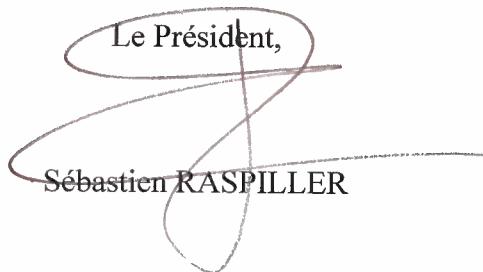
Vu le projet d'ordonnance portant extension et adaptation de diverses dispositions bancaires et financières issues de la loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et à la transformation des entreprises en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française et dans les îles Wallis et Futuna ;

En ayant délibéré lors de sa séance du 13 juin 2019,

Émet un avis favorable sur le projet d'ordonnance susvisé

Fait le 13 juin 2019.

Pour le Comité consultatif
de la législation et de la réglementation
financières

Le Président,

Sébastien RASPILLER